

POCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 28 MAI 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 28 mai 2021 à 20h00.
Sous la présidence de M Fouquier Jean-Pierre, maire

Présents : FOUQUIER J-Pierre, RICHARD Jacques, RYCKEBOER Benoit, COULON Véronique, COPPE Françoise, DE CAIGNY Méryl, LE GAC Dany, LEMAIRE Aurélien, LEVASSEUR Sébastien, MARTIN Arnaud, MONKA Marielle, PETITFRERE Elodie,

Absent excusé : CERKESIAN Jean, RAIS Isaline

Pouvoir : Jean CERKESIAN a donné pouvoir à MARTIN Arnaud
Isaline RAIS a donné pouvoir à RYCKEBOER Benoit

Secrétaire de séance : DECAGNY Méryl

Mme Agnès Thill, député de l'Oise, nous fait l'honneur de sa présence au conseil municipal

Décision du Maire :

Objet : Installation de stop.

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la nécessité de faire ralentir la circulation des véhicules,

Décide

L'installation d'un panneau stop à l'intersection rue de Montreuil, rue de la Forge.

Objet : Installation d'une zone 30.

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de diagnostic routier,

Considérant la vitesse excessive des usagers de la route, notamment de la RD 502 au niveau de la rue du Pont Fleury,

Décide

La mise en place d'une zone 30 entre, rue du Pont Fleury, entre le n° 14 et le n° 34.

Objet : Interdiction de stationner rue de la Forge.

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de diagnostic routier,

Considérant la vitesse excessive des usagers de la route, notamment de la RD 502,

Considérant la nécessité de sécuriser les abords de l'école,

Décide

De mettre en place une interdiction de stationner sur les trottoirs, rue de Forge.

Les véhicules, devront obligatoirement stationner sur le domaine routier.

Monsieur Arnaud Martin interpelle Monsieur le Maire s'agissant de savoir ce qui serait le plus sécuritaire.

Le fait, de placer les voitures sur la voie publique, serait peut-être plus accidentogène.

Mme Petitfrère Elodie estime que le stationnement des véhicules, la semaine dernière, n'était pas adapté au passage des tracteurs.

Monsieur Jacques Richard répond que les places de parking seront placées de façon à faire ralentir uniquement les véhicules.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'Utd, qui interdit, notamment : les chicanes, les ralentisseurs, etc

Monsieur Lemaire Aurélien prend la parole, et souhaite que des chicanes soient installées. Monsieur le Maire rappelle que c'est interdit dans le rapport de l'utd.

M Decagny Méryl pense que les places de parking, peuvent être une bonne solution, si elles sont placées correctement.

Monsieur le Maire explique que samedi dernier accompagné de Monsieur Richard Jacques et Dany Le gac,

Marielle Monka Marielle, propose un radar pédagogique.

Monsieur Levasseur Sébastien souhaiterait que des chicanes soient installées. Ce qui n'est pas autorisé dans le règlement de l'Utd.

Monsieur Ryckeboer Benoit souhaite que des places de parking soient matérialisées.

Madame Coulon Véronique, propose un radar pédagogique.

Madame Elodie Petitfrère, souhaite que les places de parking soient correctement placées.

Mme Coppe souhaite un radar pédagogique.

Monsieur Arnaud Martin, précise qu'il sera nécessaire de mettre en place une signalisation adéquate en plus des places parking.

Monsieur le Maire rappelle tous les aménagements interdits sur les routes départementales.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Agnès Thill. Mme Thill, précise que c'est un problème récurrent dans tous les conseils municipaux. La vitesse excessive des automobilistes devient un réel problème de sécurité routière. Elle précise également que les véhicules doivent être stationnés sur la route et non sur les trottoirs.

Monsieur Jacques Richard propose une date la semaine prochaine afin de refaire le tour de la rue de la Forge afin de décider de l'emplacement des places de parking avec l'ensemble du conseil municipal.

Le conseil municipal se réunira prochainement afin d'apporter toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du projet, dans cette attente, la décision est reportée.

1 / Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 26 mars 2021 :

Vu l'article 2121-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal en date du 26 mars 2021 ;

Après délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du 26 mars 2021 ;

2 / Objet : Convention de subvention, tripartite entre le Conseil Départemental de l'Oise, l'association Bleu fabrique, et la commune de Blacourt. Annexe 2

Compétence partagée entre l'Etat, le Département et les autres collectivités territoriales, la culture est un outil de rayonnement et de développement territorial, de cohésion sociale et d'éducation à la citoyenneté. Dans cette logique, le Département de l'Oise a fait le choix d'encourager le développement de l'offre culturelle et d'aider plus particulièrement sa diffusion en milieu rural.

Ainsi, dans le cadre de ses politiques culturelles engagées pour le développement d'une culture de proximité et accessible à tous, le Département a décidé au titre de son nouveau dispositif « Culture en milieu rural », d'apporter son soutien financier aux offres culturelles les plus diverses et de qualité proposées par les compagnies professionnelles de spectacle vivant sur l'ensemble du territoire départemental aux communes rurales jusqu'à 5000 habitants.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention tripartite avec le conseil départemental de l'Oise et l'association Bleu fabrique.

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3 / Objet : Décision modificative n° 1 annulation de titre sur exercice antérieur :

Suite à une réclamation de la trésorerie de Méru, il s'avère que les taxes de séjour versées par AIRBNB en 2020 ne concernaient pas la commune de Blacourt,

Il convient donc de reverser cette somme à la Communauté de Communes du Pays de Bray,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'inscription au Budget Primitif la dépense suivante, Et approuve la décision modificative suivante :

Crédits à ouvrir**Crédits à réduire**

Dépenses Fonctionnement 673 titre annulé sur exercice antérieur) 27€	Dépense imprévues de fonctionnement 022 -27€
--	--

4 / Objet : Participation de l'association Bray Vintage au spectacle de chansons du 30 juillet 2021 :

Vu la code général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 5211-1 et suivants et L 5214-1 à L5214-29,

Vu la convention de subvention entre le Conseil Départemental de l'Oise, l'association Bleu fabrique et la commune de Blacourt,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de facturer à l'association Bray Vintage, le spectacle de chansons, qui aura lieu le 30 juillet 2021 pour un montant de 600€.

5 / Objet : Contrat de maintenance du chauffage avec l'entreprise Ramery :

Vu la code général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 5211-1 et suivants et L 5214-1 à L5214-29,

Vu la proposition de contrat de maintenance de l'entreprise Ramery, s'élevant à la somme de 1848.00€ TTC, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien avec l'entreprise Ramery.

Monsieur le Maire explique que le 1^{er} contrat établi avait été signé par l'ancien maire le 24 juin 2020. Le contrat initial était de 4200€.

Après négociation le contrat proposé est 1848€.

6 / Objet : Subventions aux associations pour l'année 2021 :

Vu le budget primitif de l'année 2021,

Considérant la somme de 4200€ prévue à l'article 65548 associations privées

Considérant qu'il est nécessaire de définir la somme versée pour chaque association pour l'année 2021

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de distribuer les sommes versées pour les différentes associations pour l'année 2021

Moat : 536.76€

Aikido : 250€
Asso sportive : 450€
Coop scolaire : 950€
Les colombes : 200€
Umrac : 100€
Spa : 481.60€
Bray Vintage : 400€
Bray'tagne : 300€
Archer : 400€

7/ Objet : Adhésion à la mission remplacement du centre de gestion de l'Oise par la signature d'une convention de mise à disposition de personnel contractuel.

Conformément aux dispositions de l'article 25 alinéa 1 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les centres de gestion « peuvent mettre des agents à disposition des collectivités qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer les missions temporaires ou en cas de vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, d'adhérer à la mission « remplacement » du centre de gestion de l'Oise par la signature d'une convention de mise à disposition de personnel contractuel,

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

8/ Objet : Convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine de mise à disposition de personnel contractuel.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1615-2, L2212-2, L2213-1, L3221-4,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L 131-32 à L131-7,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage modifiée,

Vu le règlement de voirie départementale approuvé par arrêté du Président du conseil départemental l'Oise le 04 mars 2016,

Vu la décision II-01 de la commission permanente en date du 19 novembre 2012 portant approbation de la convention type générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissements à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le conseil départemental de l'Oise.

Monsieur le maire explique que cette convention est obligatoire pour effectuer tous les travaux sur la RD 502.

Questions diverses :

Monsieur le Maire prend la parole et explique :

Avoir reçu différentes réclamations en mairie, s'agissant de la vitesse, rue de Montreuil, rue de Laboissière et rue de Senantes. Monsieur le Maire précise qu'il serait possible d'installer des coussins berlinois dans ces rues. Des devis seront demandés et présentés au conseil municipal.

Les travaux d'installation de la vidéo protection devraient débuter courant juin 2021.

Les différents contrats d'assurance ont été mis en concurrence afin d'obtenir la meilleure offre pour la commune.

Le contrat de la Sarp (Vidange des fosses) a été dénoncé ce mois-ci. La commune fera appelle à une autre société afin d'effectuer la vidange des assainissements des bâtiments publics.

M Leray, conseiller aux décideurs locaux, à effectuer différentes simulations de baisse des impôts fonciers. La situation financière de la commune permettrait une baisse sans mettre en péril le budget ; Ce projet pourra être mis à l'ordre du jour du budget primitif

Monsieur Richard, explique qu'avec le SIVT, et la participation des agriculteurs des haies seront plantées afin d'éviter les coulées de boue sur la rue de Senantes.

Monsieur le Maire est toujours en attente de l'accord pour le service civique depuis le 27 mars 2021.

Monsieur le Maire demande un conseiller volontaire afin de mettre à jour les concessions cimetière. Mme Coppé Françoise se propose.

Monsieur le Maire interpelle Mme Agnès Thill, s'agissant notamment des déchets.

Monsieur le Maire précise que jusqu'ici chaque plainte déposée a aboutie, avec soit un rappel à loi, soit une condamnation financière et une inscription au casier judiciaire.

Monsieur le Maire évoque le projet des 1000 cafés. Madame Agnès Thill indique qu'elle peut apporter son aide dans un tel projet.

Madame Thill précise à Monsieur le Maire qu'il n'hésite pas à la solliciter s'agissant des écoles, notamment de menaces de fermetures de classes. Madame Thill explique que si l'effectif le permet, elle pourra défendre le dossier.

Monsieur le Maire explique que le Plui h, est en cours d'élaboration, et que la commune de Blacourt ne bénéficiera plus de terrains constructibles.

Les prochains conseils municipaux sont fixés au 11 juin 2021 et 16 juillet 2021.

L'ordre du jour est épuisé à 21h34 la séance est levée.

Le Maire,

Jean-Pierre
Fouquier

